jeunes gens, employés de commerce ou fonctionnaires à se servir de cette merveilleuse machine qu'on appelle le dactylographe qui permet en quelques instants, de répondre à un volumineux courrier.

La sténographie seule pouvait paraître à quelques-uns d'une utilité contestable ; il n'en sera plus de même avec l'organisation nouvelle. Le jeune homme, connaissant la sténographie et la dactylographie pourra rendre de réels services dans les emplois qu'il occupera et il sera recherché des industriels et des commerçants. C'est surtout par des connaissances pratiques qu'il fera sa position.

Les cours de sténographie et de dactylographie commenceront le lundi 22 mars, à 7 heures 1/2 du soir, au Café Suisse, rue de l'Hôtel de Ville prolongée. Ils seront faits par M. Odeyn, employé de commerce, sténographe-dactylographe professionnel, président du Cercle.

Le cours de métagraphie ou de sténographie abrégée sera fait tous les quinze jours, au siège, par M. Lamoureux, professeur de sténographie.

Pour être admis à ces cours, il faut faire partie du cercle et payer une cotisation annuelle que la commission a fixée à 2 francs.

Voici la composition de la commission :

Président-Fondateur : M. Gaillard, professeur de sténographie.

Président : M. Ernest Odeyn, employé de commerce, sténographe-dactylographe professionnel.

Vice-président : M. Alfred Carin, sténographe.

Secrétaire : M. Achille Desurmont, employé de commerce.

Trésorier : M. Théodore Rey, employé d'administration.

Bibliothécaire : M. Emile Josse, employé de commerce.

Commission : M. Lamoureux, professeur de sténographie ; MM. Charles Desferret, Georges Godet et Octave Terbau, employés de commerce.

Fête scolaire

Lundi a eu lieu à l'Institution des jeunes filles, une petite fête très touchante à l'occasion de la fête de Mme Walter et dont le but était de jeter les bases d'une Association amicale d'anciennes élèves.

Mme Walter a fait l'historique de l'institution, montrant les progrès réalisés depuis la fondation.

Il y a 7 ans a-t-elle dit, qu'un jour de mars, l'école ouvrit ses portes et y reçut un premier essaim d'abeilles qui eut à cœur de se distinguer de suite. Un an après cette fondation, la ville de Tourcoing toujours prête aux sacrifices quand il s'agit de l'instruction de la jeunesse de la ville, dit-elle, lui permit d'ouvrir de nouveaux cours dans un local plus vaste : Cours de langues vivantes atteignant aujourd'hui leur complet développement, cours qui permettront aux jeunes filles d'être les premières auxiliaires de leurs pères de cette ville industrielle, puis les cours de dessin dont le nom seul du professeur M. Jacquet, donne la mesure de ce que doivent être les cours pour développer le goût des jeunes filles et leurs dispositions artistiques. Puis passant aux cours de gymnastique elle en vanta le salutaire effet pour la santé et enfin parlant de la création dernière, du cours de coupe, elle n'eût pas besoin d'insister pour que toutes comprissent les avantages incontestables qu'il présente tant au point de vue du présent, puisqu'elles y confectionnent leurs vêtements, qu'au point de vue de l'avenir puisqu'il met dans la main de la femme une arme pour l'adversité.

Ensuite Mlle Poupard, professeur d'anglais et de littérature à l'institution parla en termes très éloquents de l'Association des anciennes élèves qui reste à former. Elle leur a dit : A l'exemple des légions romaines qui se resserraient au moment du combat, unissez-vous jeunes filles au moment d'entrer dans la vie, car c'est la grande lutte qui va commencer pour vous, unissez-vous pour en sortir avec gloire. Elle a dit que cette association sera fidèle à l'esprit de la maison, c'est-à-dire fidèle à l'esprit de l'enseignement secondaire, qui veut faire des jeunes filles qui le reçoivent des femmes distinguées. Elle leur expliqua alors ce qu'on entendait à cette époque par une femme distinguée. En un mot elle leur montra l'étendue des devoirs qui incombent à la femme et entre autres celui de cultiver son esprit, car comme l'homme, a-t-elle dit, la femme a des facultés, et par cela même qu'il les lui donnait Dieu lui imposait le devoir de les développer. Les réunions auront pour objet, non seulement de resserrer les liens d'union des anciennes élèves, non seulement d'affermir celle-ci dans la bonne voie, mais aussi de les distraire et de les occuper.

La fête s'est terminée par la représentation de scènes du Cid, du Bourgeois Gentilhomme, jouées par les élèves ; mais le grand succès a été une féerie en anglais (Cendrillon) qui, nous assure-t-on, sera jouée en public à la prochaine distribution des prix.

La prime surprise

C'est une agréable surprise pour les collectionneurs de trouver dans chaque boîte du nouveau savon *Le Philatéliste* dix timbres étrangers, dont plus d'un, sans doute, manquait à leur album. Créateur de cette prime surprise : Victor Vaissier.

Roncq. — Un incendie que l'on attribue à la malveillance a détruit la plus grande partie d'une ferme appartenant à M. Célestin Debucquoy.

Un gamin de 17 ans, Camille Vandecasteele, autrefois occupé à la ferme et qui avait été congédié à la suite d'un vol de numéraire, a été arrêté sur les lieux mêmes. Ce gamin avait menacé d'incendier la ferme ou de tuer le propriétaire.

Une enquête est ouverte par le commissaire de police de Roncq. L'accusé nie énergiquement.

Croix. — *Une arrestation.* — Mardi soir, vers 8 h. 1/2, la femme Delbar, demeurant rue Ogiers, est allée chez M. Delfortrie, garde-champêtre à l'Allumette, et s'est mise à enduire sa porte de boue et d'immondices. — Cette femme était d'ailleurs en état d'ivresse.

M. Delfortrie, qui l'a prise sur le fait, l'a conduite au violon municipal. Mercredi matin, procès-verbal a été dressé à sa charge par M. Seguin, pour ivresse et jet d'immondices.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars

GRAND-THÉATRE

La Question du Chef et du Sous-Chef

L'article 5 du cahier des chages est ainsi conçu :

« L'orchestre doit comprendre un chef, un sous-chef et 48 musiciens au moins.

« Le chef est nommé par la municipalité sur la présentation du directeur. Le sous-chef sera nommé au concours. Les premiers pupitres seront nommés par les professeurs du Conservatoire et les premiers prix au Conservatoire de Paris. Les autres seront donnés au concours. Les emplois de seconds solistes seront également mis au concours.

» Le mode de concours pour le sous-chef et les chefs de pupitre et seconds solistes sera régié par un arrêté du maire. »

M. Vaillant demande la parole.

Je me fais, dit-il, l'écho de ce qui se dit dans le public. On prétend que c'est parce que le second chef d'orchestre du théâtre n'a pas voulu jouer lors d'une certaine cérémonie que l'administration veut non seulement le soumettre au concours, mais s'en débarrasser.

Qu'y a-t-il de vrai là dedans ?

— Voudriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des explications ?

M. Delory. — Notre parti est au-dessus des personnalités. Nous n'avons jamais sollicité le concours de M. Oscar Petit.

C'est M. Oscar Petit qui est venu nous offrir de jouer tous les hymnes nationaux.

Nous avons accepté en disant que l'hymne allemand serait suivi de la *Marseillaise*.

Le lendemain M. Petit refusa subitement.

Ce que M. Delory ne dit pas, c'est que M. Oscar Petit ignorait que les Allemands Liebknecht, Bebel et Singer seraient présents.

On ne lui parla jamais de jouer l'hymne allemand. Il refusa de jouer quand il apprit qu'il y aurait des Prussiens parmi les délégués étrangers.

M. Lacour trouve étrange qu'on soumette le sous-chef au concours et non le chef. Il faut agir de même pour les deux.

M. Brackers-d'Hugo. — Autrefois, il y avait deux chefs, l'un d'opéra, l'autre d'opéra-comique.

L'administration actuelle nomme un chef et un sous-chef.

Or, on trouvera bizarre que l'emploi de chef ne soit pas mis au concours et que celui du sous-chef le soit.

D'autre part, il faut savoir s'il y a possibilité d'organiser un concours pour chef et sous-chef d'orchestre.

Les plus hautes personnalités musicales déclarent que ce concours est impossible.

Il donne lecture de plusieurs lettres de MM. Taffanel, d'Anbé, Massenet, consultés à ce sujet.

Voici ces

Attestations des chefs d'orchestre

ADRESSÉES A M. PETIT

Théâtre National de l'Opéra

Paris, 21 février 1897.

Je puis affirmer que *jamais les places de chef ou de sous-chef d'orchestre à l'Opéra, ne sont données au concours.*

Le choix du directeur se porte sur un artiste qui a donné des preuves de ses aptitudes ou qui est désigné par sa situation artistique.

Paul TAFFANEL,
1er chef d'orchestre de l'Opéra et de la Société des Concerts du Conservatoire.

Théâtre National de l'Opéra-Comique

Paris, 27 février 1897.

Monsieur et cher confrère,

Non seulement les places de 1er ou de 2e chef d'orchestre *n'ont jamais été mises au concours* à l'Opéra ou à l'Opéra-Comique, ni à la Société des concerts du Conservatoire.

Mais, je ne m'explique pas *comment on pourrait sérieusement établir un concours pour cet emploi. Les qualités requises pour de telles fonctions ne se révèlent jamais que par la pratique.*

Je ne peux croire que dans une ville comme Lille, *où on a le souci des exécutions musicales*, on tombe dans un tel travers.

Agréez, etc.

DANBÉ.
1er chef d'orchestre de l'Opéra-Comique.

Paris, 24 février 1897.

Mon cher confrère et ami,

Vous me demandez si jamais j'ai entendu parler d'un concours de chef ou de sous-chef d'orchestre à l'Opéra ou à l'Opéra-Comique ? — !!!

JAMAIS

Ma réponse est brève, mais, franchement, je reste étonné de votre question.

A vous, cher ami, tous mes souvenirs reconnaissants ; vous savez combien j'apprécie et votre talent, votre autorité, votre caractère.

MASSENET.

On peut dit-il demander le concours à un musicien parce qu'il dirige son instrument. Mait il suffit de la mauvaise volonté d'un exécutant pour faire échouer le chef ou le sous-chef soumis au concours.

Parle-t-on d'un concours sur titres ? Il ne se comprend guère davantage.

Toutefois si le concours doit avoir lieu, il doit être imposé au chef et au sous-chef également.

M. Brackers demande également que les emplois de chef et de sous-chef soient tenus par des Français.

M. Debierre. — Il est incontestable qu'il n'y a *pas deux chefs d'orchestre : un premier et un second*; pour le prouver, il n'y a qu'à examiner la différence des traitements.

Autrefois, dit l'adjoint, M. Petit n'était qu'un simple soliste et non chef. Ce n'est que petit à petit qu'il s'est infiltré, jusqu'à devenir chef. D'ailleurs à Paris, à l'Opéra, les solistes se recrutent par le concours.

Pourquoi ne ferions-nous pas de même.

Nous avons dit que les solistes seraient mis au concours, nous avons rencontré le sous-chef.

Un sous-chef d'orchestre n'est que le premier des solistes. Quand il prend le bâton pour l'exécution d'une opérette, il ne fait que ce que pourrait faire n'importe lequel des solistes.

Le chef d'orchestre ne fait pas partie de l'orchestre. C'est un musicien qui a fait ses preuves. Il plane au-dessus de l'orchestre.

Je vais d'ailleurs donner des explications sur la façon dont sera réglé le concours.

M. Hannotin. — Vous n'avez pas à en donner connaissance. Réglons d'abord la question.

M. Debierre. — C'est qu'on pourrait peut-être croire que nous n'avons que des idées vagues. Or, nous n'avons pas besoin d'aller chercher l'autorité d'un Massenet ou d'un Taffanel. Nous avons un cerveau pour penser et pour concevoir, aussi bien que ceux qui n'ont pas nos idées.

Nous n'avons pas l'intention de mettre un orchestre entre les mains du sous-chef soumis au concours.

Nous lui demanderons :

1° De jouer un morceau de choix avec accompagnement ou non de piano ;

2° Lecture à vue ;

3° Orchestration d'une pièce.

En ce qui concerne les 48 musiciens, nous avons des idées aussi nettes, nous avons déjà même fixé le montant des traitements.

M. Brackers-d'Hugo soutient de nouveau sa proposition et termine en disant : ou le concours pour le chef et le sous-chef ou pas de concours.

M. Delesalle. — Nous voulons augmenter les traitements des musiciens de façon à pouvoir leur donner le temps nécessaire pour travailler.

Par le concours pour le sous-chef nous créerons une grande émulation entre les musiciens qui tiendront à obtenir l'emploi de sous-chef.

On nous a apporté l'opinion de musiciens contre le concours ; or, le gouvernement lui-même nomme au concours les chefs de musique militaire.

D'ailleurs, quoi que nous fassions, nous serons toujours critiqués.

Oui, quoi qu'on dise, c'est pour la personnalité qu'on bataille ici.

Si M. Oscar Petit a de la valeur, il ira au concours et gagnera ses galons qu'il n'a obtenus jusqu'ici qu'à l'intrigue.

M. Derasse. — Il n'ira pas.

M. Brackers d'Hugo. — Vous avez mis en cause, tout à l'heure, avec une grande abondance d'attaques, la personnalité de M. Oscar Petit.

Je n'ai pas à défendre le talent de M. Petit. Or, je pourrais le faire en m'abritant derrière l'autorité de M. Delory.

Lorsqu'il s'est agi de la cantate pour la fête de l'inauguration du monument Faidherbe, M. Delory déclara qu'il n'y avait pas besoin de lire la cantate : « du moment que c'était de M. Petit, ça serait bon ».

Cette déclaration fut faite à M. Moy qui l'écrivait à M. Oscar Petit.

M. Debierre. — Je tiens à relever ce qu'a dit M. Brackers tout à l'heure en déclarant que nous nous livrons à des attaques permanentes.

Or, on use de ce mot avec trop de facilités.

Je ne me livre à des attaques contre personne.

M. Brackers-d'Hugo. — Je ne m'adressais pas à M. Debierre.

M. Delesalle. — Vous vous adressiez à qui ?

M. Brackers-d'Hugo. — A vous, M. Delesalle ?

M. Delory. — Je n'ai jamais donné d'appréciation ni sur une œuvre musicale, ni sur un musicien car je ne m'y connais pas.

M. **Brackers.** — C'est une opinion que vous pouviez avoir alors.

M. **Ghesquière.** — M. Moy est mort et il a pu se tromper.

INCIDENT

Lorsqu'on passe au vote sur l'article 5, **M. Brackers d'Hugo** demande un léger changement de rédaction dans le texte.

M. Ghesquière. — C'est « kif-kif bourrico. »

M. Brackers d'Hugo. — Vous pouvez m'insulter, vos insultes ne me touchent pas.

M. Ghesquière veut répondre, mais **M. Delory** agitant fiévreusement sa sonnette couvre sa voix.

Le maire dit ensuite : « Soyons calmes, Messieurs, laissons un peu de liberté à la minorité. »

L'article 5 est adopté. Voilà donc réalisé cette incroyable idée de concours pour sous-chef d'orchestre que toutes les plus hautes personnalités musicales condamnent mais que nos grands esprits collectivistes trouvent toute naturelle.

Il est vrai que du même coup, leur haine contre M. Petit qui ne voulut pas jouer devant les Prussiens est satisfaite.

* * *

L'article 6 portant création d'un corps de ballet est voté.

Le vote de l'article 7 est rejeté à la fin du cahier des charges.

Les articles 8 à 15 ne donnent lieu à aucune observation.

Sur l'article 17, M. **Clément** demande que les sapeurs-pompiers soient payés par la ville, alors que l'article le met à la charge du directeur.

M. Delory ne voit pas la nécessité de ce changement.

M. Clément maintient sa proposition.

M. Delesalle la combat. Elle est repoussée et l'article adopté.

Sur l'article 18, **M. Brackers d'Hugo** croit qu'il serait juste de laisser le directeur libre de la nomination de son personnel à tous les degrés, au lieu qu'une partie de ces employés seront soumis à la nomination du maire.

M. Debierre. — Le matériel appartient à la ville. C'est pour avoir une garantie contre les ouvriers machinistes ou garçons de théâtre qui détérioreraient ces décors que nous avons inséré cette clause.

M. Brackers-d'Hugo soutient de nouveau sa proposition.

M. **Delesalle.** — Le Conseil votera comme tout à l'heure.

M. Brackers d'Hugo. — Je sais très bien comment votera le conseil, *je ne me fais aucune illusion.*

La proposition **Brackers** mise aux voix est repoussée et l'article adopté.

Les articles 19 à 26 sont adoptés sans observation.

* * *

On passe à l'article 29 portant obligation de donner 400 places gratuites des 4e au théâtre.

M. Lacour. — Comment seront remises les cartes.

M. Delory. — Ceux qui voudront assister aux théâtres, se feront inscrire à la mairie.

Des cartes seront remises par les agents comme cela se pratique pour les cartes d'électeurs.

D'ailleurs, l'affiche indiquera le nombre des numéros qui auront droit à l'entrée.

Sur l'article 34, **M. Lacour** demande quelles sont les raisons qui ont déterminé l'administration à autoriser le directeur à exploiter un autre théâtre.

M. **Delory.** — C'est pour lui donner plus de facilité pour boucler son budget.

M. **Lacour.** — Il y a déjà cinq représentations *par semaine. Si les artistes vont jouer ailleurs, ils* seront surmenés.

M. **Delesalle.** — Le directeur peut s'arranger avec ses différentes troupes pour aller jouer sur un autre théâtre.

A Roubaix, la troupe de Gand vient jouer actuellement une fois par semaine.

Or, si la ville de Roubaix accorde 25,000 francs de subvention comme elle le fait, le directeur aura plus de facilités pour mieux recruter sa troupe.

M. **Lacour.** — Les déplacements occasionnent des indispositions, particulièrement des rhumes aux artistes.

Toutes les villes qui ont employé ce système ont eu à le regretter.

L'article est voté.

Les prix des places de premières loges de face, de premières loges de côté, fauteuils d'orchestre, fauteuils de galerie des premières et baignoires restent fixés au même taux qu'avec l'ancien cahier des charges, seulement le directeur reste libre d'élever l'abonnement à sa volonté, alors que l'ancien prix était un prix maximum.

Les prix des autres places restent également les mêmes sauf pour les quatrièmes places restantes qui de, 60 centimes, sont abaissées à 0 fr. 40, tous les jours, sauf les jours fériés.

M. **Goudin** demande que le prix des places au parterre soit ramené à 1 fr. au lieu de 1 fr. 50.

M. **Hannotin.** — Vous prenez déjà quatre cents places ; prenez tout alors.

On revient à l'article 7 portant subvention de 110.000 francs pour le directeur.

M. Debierre dit que si on a augmenté la subvention de 30,000 fr. c'est en compensation des charges nouvelles imposées au directeur et qui peuvent se décomposer ainsi :

Orchestre, 8000 fr. ; 400 places de quatrièmes, 12,000 fr. ; 10 représentations gratuites, 10,000 fr.

Donc, si l'on donne 30,000 fr. au directeur, il les donne sous une autre forme.

M. Delesalle se livre à une sarabande de chiffres de laquelle il résulte que la Ville gagne 75,000 francs !!

Les 110.000 francs de subvention sont adoptés à l'unanimité.

Le cahier des charges est donc adopté.

A suivre

E. PETITCOLAS.

L'assiette au beurre

Lorsque les républicains étaient au pouvoir, les collectivistes, ravalant tout à de misérables questions d'intérêts, les accusaient de défendre surtout « l'assiette au beurre ».

Or, les conseillers municipaux républicains ont toujours rempli leurs fonctions gratuitement, et la somme allouée au maire de Lille sous la rubrique : « frais de représentation » était de 10,000 fr. par an.

Hier, nos conseillers collectivores se sont bravement attribués 300 fr. chacun d'appointements annuels, et ils ont élevé à 25,000 fr. la somme accordée au maire.

Le citoyen Delory pourra, on le voit, représenter dignement la ville de Lille. Il pourra même s'offrir une redingote et un chapeau haut de forme pour les cérémonies officielles, de façon à ne plus figurer en veston, en pantalon gris, et en chapeau melon comme à l'inauguration du monument Faidherbe, à côté des ministres qui pourront venir dans notre ville.

Cela ne l'empêchera pas, probablement, de faire quelques *bonnes bedides égonomics.*

La voilà, la voilà bien, l'assiette au beurre !

LE NORD

Vieillard tamponné à La Madeleine

Mardi, à cinq heures et demie du soir, M. Louis Désiré Parent, âgé de 76 ans, pensionnaire depuis quinze ans de l'hospice des Petites Sœurs des Pauvres, voulant traverser la voie ferrée près de la gare de La Madeleine, a été tamponné par le train de Dunkerque. Il est mort peu de temps après.

Une voiture de déménagement

TAMPONNÉE A PONT-A-MARCQ

Hier, vers dix heures et demie du matin, un accident dont les conséquences auraient pu être terribles, s'est produit au passage à niveau dit « Pont-Thibaut » près de Pont-à-Marcq.

Un maître-peintre de Lille, M. Barbe Henri, demeurant rue Ratisbonne, impasse Colbert, 6, conduisait un breack qui le ramenait à son domicile quand il aperçut à une vingtaine de mètres du Pont-Thibaut un train de marchandises à environ deux cents mètres du passage.

La barrière n'étant pas fermée, M. Barbe allait la franchir quand de l'autre côté, il vit s'avancer un camion tiré par trois chevaux et conduit par M. Colard, employé chez M. Victor, entrepreneur de déménagements rue de Béthune, 58.

Le mécanicien du train de marchandises apercevant l'attelage sur la voie, siffla, mais sans ralentir la marche du convoi et les trois chevaux venaient à peine de franchir les rails qu'un choc épouvantable se produisit. La locomotive coupa le camion à son avant-train, broya le véhicule et tout ce qu'il contenait : meubles, objets d'art, etc., appartenant à M. Danjon, propriétaire à Lille.

Pendant ce temps, les chevaux, effrayés par le bruit, s'étaient emballés, mais ils furent rattrapés un peu plus loin par M. Barbe. On se mit à la recherche du conducteur qu'on croyait broyé sous les débris qui jonchaient la voie, mais grande fut la stupéfaction de tous en voyant arriver M. Colard qui, par une circonstance extraordinaire, n'avait aucune blessure.

En effet le choc l'avait projeté sur la plateforme de la machine d'où il descendit lorsque le train stoppa.

La cause de cet accident est due à ce que par une disposition bizarre des lieux il était impossible au conducteur du camion de découvrir la voie qui n'était pas fermée et il ne s'est aperçu du danger que trop tard.

Les dégâts se montent, dit-on, à la somme de vingt mille francs environ. Les meubles et caisses qui restent intacts sont gardés en attendant l'expertise par la gendarmerie et des employés du chemin de fer.

Accident mortel en gare de Bergues

M. Edouard Trentenaëre, homme d'équipe au chemin de fer, a été tamponné par le train d'Hazebrouck hier soir à 8 heures.

Ce n'est qu'une heure après qu'on le retrouva. Il était mort. Il avait eu le bras gauche écrasé, et portait en outre des blessures à la tête, à la poitrine et à un pied.

Le malheureux était âgé de 42 ans. Il était veuf et laisse trois orphelins.

Vannerie : Galeries Lilloises.

AVIS IMPORTANT

En présence des contrefaçons et imitations, de plus en plus nombreuses, dont l'excellent Vin de Banyuls Trilles est fréquemment l'objet ; nous engageons les consommateurs de cet apéritif sans rival, à exiger PLUS QUE JAMAIS l'étiquette sur la bouteille, et afin d'éviter toute confusion, à demander non pas un BANYULS mais un BANYULS-TRILLES.

Dans tous les Cafés et les bons Restaurants.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 17 mars 1897

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président.
Ministère public : **M. Houeix**, substitut.

LILLE

Le Nègre Louis Kébé, modèle aux écoles académiques qui a mordu au pouce le garçon d'un café de la place Rihour qui voulait le faire sortir de l'établissement comparaissait aujourd'hui.

M. le Président après lui avoir fait décliner ses noms et profession lui demande s'il a été condamné. « Oh ! beaucoup ! » s'écrie-t-il avec un geste de désolation du plus haut comique. Et en effet le nègre Kebé a un casier judiciaire des mieux remplis : quinze condamnations, mais toutes pour coups, rébellion, vagabondage et mendicité, pas une pour la moindre filouterie.

Il répond aux faits reprochés qu'on a voulu le mettre à la porte et qu'il s'est défendu, mordant sans savoir.

Le tribunal lui a accordé deux mois de prison.

Rebellion, outrages. — Cesar Hageman, 29 ans, faisait un tel tapage au café Deplanck, dimanche dernier vers trois heures du matin, que des agents furent requis pour le faire sortir. Hageman entra en fureur à leur vue, les outrages et se rebella, arrachant les boutons et les boutonnières de la capote d'un agent.

Le tribunal le condamne à 2 mois de prison.

TOURCOING

Coups, ivresse — Gustave Equinot étant ivre a porté des coups sérieux à M. Mahieu. Il est condamné à 40 jours de prison et 5 fr. d'amende.

HELLEMMES

Vol. — A six heures du soir il y a quelques jours, Mme Cheva, cabaretière, déposait près de sa cour une marmite qu'elle ne retrouva plus à sa place une heure plus tard.

Ses soupçons se portèrent sur Catherine Smets chez qui l'on fit une perquisition et où l'en trouva en effet une marmite répondant au signalement de celle qui avait été volée.

La prévenue a plusieurs fois varié dans ses dépositions.

Catherine Smets a été condamnée à un mois de prison.

Tribunal Civil de Lille

Les expropriations de la ligne de chemin de fer Roubaix-Wattrelos à la frontière belge.

Magistrat-directeur du jury : **M. Bouillon**, juge
Président du jury : **M. Satav**

Au Sartel, 1 are 29 centiaires pris dans un chemin d'exploitation, 5 ares 20 centiares de terre, 90 centiares pris dans un chemin d'exploitation, 19 ares de terre appartenant au bureau de bienfaisance de Wattrelos. L'offre de la Compagnie de 4,825 fr. est acceptée.

Les consorts Castelain, locataires de deux parcelles de 1 a. 20 cent. et 3 a. 20 cent. demandaient 295 fr. On leur offrait 46 fr. — Il leur est alloué 150 fr.

M. Rousseau Lepers, locataire de quatre parcelles de 21 ares 90 cent. obtiennent 425 fr. L'offre était de 91 fr. 15. La demande de 925 fr.

— Au Sartel, trois parcelles de 23 ares 41 cent., 14 a. 78 c., 17 a. 41 c. à Mlle Alphonsine Toulemonde. Offre 8582,90. Demande 84,064 fr. Allocation 10.470 fr. 10.

La locataire Mme Duquesne-Dubois obtient 1,835 francs. L'offre était de 621 fr. La demande de 5000 francs.

— Les consorts Lepers, locataires de M. Denis Du Péage pour trois parcelles de 0 à 25 c. de terre, 1 à 30 de chemin et pâture, de 15 a. 49 c. de pâture pour une annexe de 3 a. 91 c. demandaient 6,262,60. Il leur est alloué 1250 fr. On leur offrait 618 fr.

Le jury a décidé qu'il ne siégerait que lundi prochain à une heure, réservant les derniers jours de la semaine à de nouvelles visites des lieux.

Gazette des Théatres

« A la Vie ! à la Mort ! » pièce boulangiste

Depuis quinze jours, nos feuilles mondaines et bien informées n'étaient remplies que de considérations sur la pièce de M. Pierre Denis : *A la vie ! à la mort !* dont la première représentation a eu lieu mardi soir, au Nouveau-Théâtre (un théâtre enclavé dans le Casino de Paris). Ce drame, qui met Boulanger en scène, aura certainement fait plus de bruit avant la représentation, qu'il n'en fera *après.*

C'est une suite d'articles de journaux juxtaposés et dialogués. M. Pierre Denis, ancien secrétaire du général Boulanger, a éprouvé le besoin de dire leur fait aux anciens amis de son patron. Il a oublié qu'il avait à faire du théâtre et que les pièces politiques de ce genre-là n'ont de raison d'être qu'à condition d'être des chefs d'œuvre. Le scandale et l'actualité *ne suffisent pas pour les motiver.*

Nous assistions à l'aurore de la popularité du brave général, le soir de la fondation du Cercle militaire ; puis à l'apogée de sa fortune politique, sa nomination de député ; nous le voyons ensuite fuir à Bruxelles. Nous le retrouvons à Jersey, entouré de ses amis politiques et de Mme de Bonnemain ; enfin son amie meurt et lui-même se tue.

Tel est le *mauvais melo* qui avait mobilisé tout Paris artistique, littéraire, snob, la police, les anciens boulangistes, et qui s'est terminé au milieu de baillements unanimes.

Si cela peut intéresser les lecteurs, voici les noms des personnages de la pièce et les hommes politiques qu'ils mettent en scène : le général, c'est Boulanger naturellement ; Pierre Lhermite, c'est Pierre Denis ; Rolendal, c'est Déroulède ; Lecamps, c'est Laguerre ; Merail, c'est Mermeix ; Oscar Lévy, c'est Arthur Meyer ; Samuel, c'est Naquet ; le comte Dareau, c'est Dillon ; le capitaine Bailly, c'est Driant ; Whitfield, c'est Griffith ; Croisailles, le marquis de Breteuil ; Caillot, c'est Clément ; Mme de Kertin c'est Mme de Bonnemain, et Mme Whitfield, c'est Mme Griffith.

Les artistes font de leur mieux. Il faut louer M. Darmont (le général), Bouyer, Castelli, Nefer, Mmes Dufrène et Suger. Mais il faut plaindre les Bruxellois chez lesquels la pièce va être jouée quinze jours de suite.

HOTEL DE NORMANDIE
Place de la Gare
Maison réputée par sa propreté, sa cuisine et sa cave
DÉJEUNER OU DINER A 2 fr. 50
Un potage ou un hors d'œuvre
Deux plats dont un avec légumes
Desserts
Excellente bière 60 centimes, la carafe. Très bon vin rouge ou blanc, 1 fr. la 1/2 bouteille
RESTAURANT A LA CARTE
(voir le menu à la porte)
Salles pour dîners de famille
English Spoken

PETITE CORRESPONDANCE

D. H. à Anzin : 1° Les modifications résultant du dernier recensement auront seulement effet à partir de 1898 ; 2° Si la population est totalement agglomérée et si l'école ne possède pas de logement pour célibataire, l'adjoint marié a droit à une indemnité minimum de 187 fr. 50 — *M. Delannoy* : Rien ne s'oppose à ce que vous adressiez une demande au Maire ou au Préfet ; *mais ayez soin de conserver votre place* — *J. G. à Croix* : Le jeune homme en question peut réclamer le titre de soutien de famille.

LE FACTEUR

BOURSE DE LILLE

Du 17 mars 1897

Emprunts (villes et départements)

Roubaix-Tourcoing 1893, 500 — Roubaix 1893 (obl. 500), 505.

Actions banques et diverses

Crédit du Nord (a. 500 125 p.), 512 — Gaz de Wazemmes (a. 125) p., 470.

Charbonnages (actions)

Bully-Grenay, 2370 — Douchy, 790 — Dourges, 112 — Ferfay (a. 750, t. p.), 495 — Lens, 285 50, hier 280 nul — Vicoigne (a. 1000 t. p.), 18855.

Etat-Civil de Roubaix

Du 17 mars

Naissances. — Fernand Lepers, rue Denain 83 — Julien Degrave, rue Mongolfier — Madeleine Degroote, rue de France — Victor Corveleyn, rue Archimède — Germaine Deva, rue Alma — Marie Verstraete, rue des Anges 116 — Charles Ryelandt, rue des Anges — Henri Lenard, rue d'Alsace 3 — Raoul Tanner, rue Jacquard 11 — Albert Franchomme, rue Soult 66 — Eugène Leosfeld, rue Buf[illegible] fon 23 — Antoinette Bésome, rue Alma 242 — Joséphine Verholst, rue Bayart 42 — Suzanne Bourgois, rue de la Perche 62 — Paul Cornille, rue du Bois 83 — Raymonde Lemer, rue Fontenoy — Lucie Lagache, rue St-Maurice.

Décès. — Fidéline Delhoutte, 62 ans, rue Drouot 52 — Verlinde, présentie sans vie, Hôtel-Dieu — Marguerite Heilin, 4 ans, rue Sept-Ponts 48 — Joseph Labitte, 4 ans, rue d'Isly 57 — Jules Valès, 4 jours, rue Epeule — Amand Pottié, 64 ans, Hôtel-Dieu.

Etat-Civil de Tourcoing

des 17 mars

Naissances. — Jules Bruneel, rue de Roubaix — Louis Dujardin, rue Malsence — Lucienne Gruypenninck, rue Mulhouse — Renelle Grimonprez, rue *des Archers.*

Décès. — Auguste Desmettre, 79 ans, tisserand, rue de Roncq — Joseph Dornez, 46 ans, ourdisseur, rue Congo 81 — Julien Flament, 4 mois, rue Dahomey.

THÉ CHAMBARD Le plus agréable des Purgatifs.

FINANCES

Paris, le 17 mars 1897.

Le marché est très indécis dans l'ignorance où l'on est de la tournure que vont prendre les affaires d'Orient.

Le 3 0/0 fléchit à 102.20.

Le 3 1/2 0/0, à 106.

Le Serbe Unifiée 4 0/0 revient à 62.25, après 63.50.

En sympathie avec toute la cote, le groupe des Etablissements de Crédit est en légère réaction :

Le Crédit Foncier, à 689.

Le Comptoir National d'Escompte, à 565.

Le Crédit Lyonnais, à 766.

Seule la Société Générale conserve ses hauts cours, à 517.

Le marché des valeurs industrielles est calme. Quelques réalisations ont encore pesé sur l'action du Bec Auer français, très avantageuse à acheter à la veille d'un dividende de 90 fr.

Les Délégations Unifiées Electricité et Force restent fort recherchées par l'épargne.

L'obligation Ce Centrale des Allumettes à 480 fr. constitue un placement à 5.20 0/0.

MM. les actionnaires de la New Midas qui n'auraient pas encore envoyé à l'Agence de Paris, 14, rue Lafayette, le pouvoir pour se faire représenter à l'assemblée générale du 28 avril prochain, sont priés de le faire sans retard.

Les dispositions restent favorables sur les Chemins Français.

CONNAISSANCES UTILES

Les souris et les graines

Voici un procédé récemment proposé à la Société des agriculteurs de France pour préserver très efficacement les graines contre les souris :

Il suffit de placer au fond et au bout de chaque sac de blé, d'avoine, de céréales quelconques, trois ou quatre tiges de menthe sauvage garnie de ses feuilles. Si les grains sont en tas, on conseille de les recouvrir de quelques feuilles vertes ou sèches de cette plante.

Les souris ont une profonde antipathie pour la menthe et on arrive ainsi à les écarter.

La menthe sauvage se rencontre un peu partout et son voisinage n'offre aucun inconvénient pour les grains.

Bonhomme FRANKLIN.

AGRICULTURE & COMMERCE

REVUE HEBDOMADAIRE

des graines, farines et graines oléagineuses

Lille, 17 Mars 1897.

Température. — La situation atmosphérique ne se modifie pas. Les jours de pluie succèdent aux *jours de pluie avec une monotonie désespérante.*

Les éclaircies sont très rares et ne sont jamais assez longues pour atténuer sensiblement le mal occasionné par un régime pluvieux qui dure depuis six mois sans que la source en paraisse tarie.

Il va sans dire que les travaux printaniers se trouvent déjà sensiblement retardés du fait de ces intempéries et qu'ils vont se faire dans d'aussi mauvaises conditions que ceux d'automne pour peu que ces intempéries règnent encore sur nos régions.

Nos récoltes d'hiver, sur pied, changent peu, le soleil qui déjà devrait fournir une longue carrière, se montre trop raramont, puis les nuits sont froides, il s'en suit un manque de développement convenable Espérons que le printemps changera cela à sa date prochaine sur le calendrier.

Blés. — Les offres sont à peu près normales. Les cours sont faibles sans changement.

Les blés roux valent 20.50 à 20.75 ; les bigarrés 21.»» et les blancs 21.25 à 21.60 Lille ou parité. Exotiques, par continuation, inabordables.

Farines. — Toujours difficiles à vendre, de 26,50 à 28,50 Lille, au commerce, suivant choix des marques. La position de notre meunerie reste très précaire, à défaut de débouchés extérieurs, ceux-ci ne lui étant pas accessibles avec l'inconcevable législation actuelle.

La commission des douanes doit toujours trancher la question des zônes, mais elle s'attarde à discuter les projets les plus hétéroclites qui lui sont soumis au sujet des acquits, les admissions temporaires, le cadenas, etc., sans compter les divers systèmes bâtards de son cru quand il serait si simple d'en revenir purement et simplement au régime de 1861 que jamais on n'eût dû abandonner dans l'intérêt du commerce et celui de l'agriculture, qui lui ont dû de longues années de prospérité.

Grains grossiers. — Les seigles sont un peu mieux tenus vers 13.75 parité Lille. Orges, soutenues de 13.50 à 13.75 les Russe ; 15 à 15.25 les Algérie et 16 à 16.25 les Bretagne. Maïs Danube 12. Plata sains 11.75. Le tout sur wagon Dunkerque. Avoines faibles à 16.25 rendues.

Graines oléagineuses. — Marché très calme. On cote les lins Plata 18.75 et ceux de Bombay 2e.75. Colzas Guzerat non cotés. Cawnpore jaunes idem, bruns 23.50. Le tout cef Dunkerque mars-mai, London terms.

A. BOURBOTTE.

Marché au blé de Lille du 17 mars 1897. — (Cours commercial). — Les blés sont de 16,50 à 17 fr. les 80 kilos.

En boulangerie, les farines sont offertes de 28,50 à 29 fr.

Vente très difficile, tant en blés qu'en farines.

MARCHÉ LINIER DE LILLE

du mercredi 17 mars

LINS. — Les lins wallons, de Bergues et de Douai se vendent toujours facilement à prix généralement bien tenus. La fabrication commence à se réduire.

Les divers marchés belges des Flandres ont été, dans l'ensemble, bien approvisionnés et les prix ont conservé une certaine fermeté.

Un bon petit courant d'affaires en lins jaunes de Courtrai à prix qui pourraient être meilleurs.

Au sujet des lins de Russie rouis à l'eau et à terre, la situation est assez difficile, surtout en ce qui concerne les sortes rouies à terre. Pour les Sinanetz moyens, les vendeurs se sont retirés du marché, et pour les autres genres, les acheteurs ne veulent pas payer les prix demandés. Il est tout naturel que dans ces conditions le chiffre des ventes ne soit pas aujourd'hui fort élevé. Les prix sont en hausse pour les lins rouis à terre, fermes pour les genres rouis à l'eau, supérieurs et faibles pour les autres. Change à 3 mois de St-Pétersbourg sur Paris 271 1/2.

ETOUPES. — Petite vente courante, sans trop d'animation cependant. Prix sans fluctuations bien sensibles.

FILS. — Le marché n'offre aucun changement à la situation de la semaine dernière. Prix fermes.

TOILES. — Petit courant d'affaires. Prix fermes.

JUTES. — La demande reste bonne et les prix bien tenus.

CHANVRES. — Nous sommes toujours au calme pour toutes les provenances.

Marchés de Lille du 17 mars

[illegible] (cote offic.), 21 25 à ... — [illegible] (cote com.), 21 50 à ... — SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 99 .. à ... — [illegible] 27 90. BETTERAVE disponible, —.—

Marchés aux bestiaux de Lille

Du 15 au 17 mars

Espèces d'animaux	Nombre d'anim. Amenés	vend. pour Lille	vend. pour Pay. appr.	Prix de revient au kilog. sur pied 1re q.	2e q.	3e q.	Poids vif
Bœufs	195	130	65	0.90	0.80	0.70	[illegible]
Vaches	192	28	164	0.74	0.64	0.50	[illegible]
Taureaux	[illegible]	39	55	0.70	0.64	0.53	[illegible]
Veaux	396	396	40	1.00	1.05	0.90	[illegible]
Moutons	—	—	—	..—	..—	..—	
Porcs	31	31	—	0 80	..—	..—	[illegible]

Marchés de Paris

Du 17 mars 1897

FARINES : 12 marques — Tendance calme

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Mars	45.15	45.20	Mai-Juin	45.15	45.[illegible]
Avril	45.10	45 35	4 de Mai	45.30	[illegible]

MARQUE CORBEIL (clôture) : 51 —.

BLÉS. — Tendance soutenue

Mars	21.80	21.75	Mai-Juin	22.30	[illegible]
Avril	21.90	21.95	4 de Mai	22.45	[illegible]

SEIGLE. — Tendance soutenue

Mars	13.90	13.75	Mai-Juin	13.90	[illegible]
Avril	13.75	13.90	4 de Mai	13.75	[illegible]

AVOINE. — Tendance calme

Mars	15.75	15.80	Mai-Juin	15.90	15.90
Avril	15.85	15.85	4 de Mai	15 80	[illegible]

HUILE DE LIN. — Tendance calme

Mars	38.75	38.75	4 de Mai	40.50	40.50
Avril	39.25	39.25	4 derniers	41.25	41.75

HUILE DE COLZA. — Tendance faible

Mars	53.50	53.50	4 de Mai	54.50	54.50
Avril	53.75	53.75	4 derniers	55. —	55.25

SUCRES BLANCS. — Tendance calme

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture
Mars	25.62	25.62	26.50
Mars-Avril	25.87	25.87	25.75
4 de Mai	26.50	26.37	26.25
4 d'Octobre	27.62	27.62	27.50
ROUX 88°	24.75		24.75
RAFFINES	95.—		95.—

ALCOOLS. — Tendance hausse

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture
Mars	34.—	34.—	35.—
Mars-Avril	34.25	34.25	35.—
4 chauds	34.75	34.75	35.25
4 derniers	33.75	33.75	34.—

DISPONIBLE (cote officielle) 34.50.

CÉPHALIQUE St-MICHEL

Guérit instantanément RAGES DE DENTS, MAUX DE TÊTE, MIGRAINE, NÉVRALGIES. On ne doit jamais être sans "Céphalique" dans une famille. Il évite bien des douleurs. PRIX : 1f50

Les PILULES CÉPHALIQUES sont les plus efficaces qu'on puisse employer contre les Névralgies. PRIX : 3 fr.

Dépôt dans toutes bonnes Pharmacies. Pharmacie COUVREUR à Roubaix.

Ne négligeons pas les petites causes qui souvent produisent de grands effets : par exemple les petits troubles de la digestion, baillements, aigreurs ou pesanteurs d'estomac qui, par leur répétition, se transforment si vite en une dyspepsie confirmée si on ne les prévient de suite par l'usage de quelques pastilles Vichy-Etat, fabriquées avec le Sel Vichy-Etat qui leur donne les propriétés digestives de l'Eau de Vichy (Célestins, Grande-Grille et Hôpital) et les distingue des Pastilles dites de Vichy, fabriquées avec le bicarbonate de soude du commerce.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 17 Mars

Cote officielle de 4 heures ./°
Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour.	Peign. A. Type a.o. Cote préc.	Cote jour
Mars	3 925	3 925	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mars nouv.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Avril	3 90	3 90	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mai	3 875	3 875	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Juin	3 85	3 85	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Juillet	3 85	3 85	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Août	3 85	3 85	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Septembre	3 85	3 85	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Octobre	3 85	3 85	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Novembre	3 85	3 825	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Décembre	3 85	3 825	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Janvier	3 85	3 825	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Février	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

Tendance : Calme.

DÉTAIL DES VENTES
Type unique

Juin	5 000	»	à 3.85
Juillet	10.000	»	à 3.85
Septembre	5.000	»	à 3.825
Id.	5.000	»	à 3.85
Novembre	5.000	»	à 3.825
	30.000 k.		

Echange en déport
5.000 mars sur nov. moins 0,70 cent.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	102.20	Russe 1867-1869	103.70
terme	102 17	» 4 o/o 1880	103.35
3 o/o am. cpt.	101 20	» 4 o/o 1889	103...
terme	.....	» cons. 4o/o	104.20
3 1/2 1894 cpt.	105.85	» 4 o/o 1890	103...
terme	106 ..	» 3 o/o 1891	92.40
Banq. de France	3650...	» 4 o/o 1893	104 60
Banq. de Paris	825...	» 3 1/2 1894	101...
Comp. d'Escom.	567...	V. Paris 1855-60	760...
Crédit Foncier	690...	» 1865	571...
Crédit Industr.	590...	» 1869	435...
Crédit Lyonnais	770...	» 1871	418...
Crédit Mobilier	.....	V. Paris 71 1/4	115...
Société Général	516...	» 1875	587 50
Est.	1000...	» 1876	587.50
Paris-L.-Médit	1688	» 3 o/o 86	405...
Midi	1293 50	» 1/4 1886	102...
Nord	1855...	» 1892	392...
Orléans	1715...	» 1/4 1892	100...
Ouest.	1135...	Ville Marseille.	411.75
Est Algérien	680...	Ville Bordeaux	125 ..
Gaz Parisien	1125 ..	Ville Lille 1860	123.50
Transatlantiqu°	368...	» 1890	.....
Suez	3185...	» 1893	504...
Omnibus Paris	1312...	Ville de Lyon	102.75
Dynamite	490 ..	Roubaix-Tourc.	.....
Egypte 3 1/2	102 90	Foncières 1879	506.50
Autriche 4 o/o	105 30	» 1883	461...
Hongrois 4 o/o	103 90	» 3 o/o 1885	506...
Espag. ext. 4 o/o	62 ..	» 5me 1885	103.25
Portugais	23 50	» 1895	486...
Italien 5 o/o	89.50	Communal. 1879	508...
Turc série D.	18 25	» Int. réduit	493...
Banq. Autrich.	518 ..	» 1880	501...
Banq. Ottomane	515 ..	» 1891	406...
Nord d'Espagne	90...	» 1892	512...
Saragosse	125...	Banq. hypothéc	585 ..
Fives-Lille	812...	» 3 o/o	457.50
Act. Acieries de France	675...	Nord 3 0/0 Anc.	480.50
Act. Forges et Aciér. du Nord et de l'Est.	1061 ..	» » Nouv.	468...
Act. Entrep. et Mag. Généraux de Paris	685...	Nord 2.50 °/o	466...
Oblig. d°	.....	P.-L.-M. anc.	476.50
» Sous-Comp. des Entrepren.	479...	» nouv.	479.50
» Voitures (Ce des petites)	.....	Orléans. anc.	477...
» d°	.....	» nouv.	452.75
Act. Chargeurs réunis	1465...	Midi anc.	475...
Act. Bateaux Parisiens	775...	» nouv.	.....
		Ouest anc.	475...
		» nouv.	.....
		Est. anc.	.....
		» nouv.	476 ..
		Ardennes. anc.	476...
		Panama (bons à lots)	135...
		Panama 310 f. p.	109.50
		Congo (Lots)	80 ..

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.
Le Gérant : E. DUGARDIN.